

TERMES DE REFERENCE

PROJET D'APPUI AUX NEGOCIATIONS DES PROJETS GAZIERS ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES (PADG)

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT SPECIALISE POUR DISPENSER DES FORMATIONS POUR LES MEMBRES DES EQUIPES IMPLIQUEES DANS LES NEGOCIATIONS RELATIVES AU PROJET GAZIER GTA

I. CONTEXTE

La République Islamique de Mauritanie est située dans la région du Maghreb et aux portes de l'Afrique de l'Ouest, donc au carrefour de l'Afrique subsaharienne et de l'Afrique du Nord. Elle possède une côte de 754 km sur l'océan atlantique. Le désert s'étend de la zone septentrionale aux régions centrales et orientales, avec environ 0,5 pour cent des 1.030.700 km² du territoire national qui sont cultivables. La population nationale est légèrement supérieure à 3,6 millions d'habitants dont 60% sont concentrés dans les zones urbaines, principalement à Nouakchott et à Nouadhibou.

Grace à des efforts continus de promotion de l'exploration de pétrole et de gaz, le Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines (MPEM), soutenu par son bars opérationnel et commercial la Société Mauritanienne des Hydrocarbures et de Patrimoine Minier (SMHPM), a su motiver des sociétés pétrolières réputées à entreprendre les investissements qui ont abouti, en avril 2015, à l'identification des ressources gazières de Grand Tortue / Ahmeyim (GTA), qui est à cheval sur les eaux de la Mauritanie et du Sénégal. A présent que cette découverte importante a été réalisée, les opérateurs sont en phase de finalisation des études requises à une prise de décision finale d'investissement (DFI).

Le groupe de la Banque mondiale a accordé un don d'assistance technique au Gouvernement de la Mauritanie (Don No. IDA D2730-MR), avec comme objectif principal d'améliorer la capacité du Gouvernement à faire progresser le processus vers la prise des décisions finales d'investissement dans les différentes phases de développement du projet et jeter les bases de la contribution du secteur gazier à l'économie nationale, grâce à un renforcement des capacités des structures nationales concernées par la gestion du secteur ainsi que de son cadre juridique et réglementaire.

Le travail prévu au titre des présents termes de références sera financé par le Don No. IDA D2730-MR reçu au titre de ladite assistance technique de la Banque mondiale.

II. OBJECTIF, MISSIONS ET ACTIVITES

Le Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines (Client) souhaite contracter les services d'un Consultant spécialisé et expérimenté dans la formation dans tous les aspects liés aux

développements gaziers et pétroliers (Consultant) pour dispenser des formations aux membres des différentes commissions de négociation impliquées dans le projet de développement des ressources importantes de gaz naturel et de condensat associé de la découverte GTA.

L'objectif pour le Client est de permettre aux équipes de négociations de maîtriser les enjeux liés aux négociations du projet chacune dans les domaines qui les concernent. Les thèmes à couvrir dans le cadre de la formation devront englober notamment les aspects suivants :

- a) Techniques et technologiques d'exploration, d'évaluation et de développement des hydrocarbures, plus particulièrement en eaux profondes,
- b) Relatifs à l'unitisation de champs, notamment ceux transfrontaliers,
- c) Relatifs aux différents modèles légaux, règlementaires et contractuels pour la gestion par les Etats et les sociétés pétrolières nationales (NOCs) des développements transfrontaliers unitisés,
- d) Techniques et technologiques du GNL,
- e) Environnementaux et Hygiène et Sécurité (HSE) du développement de champs en eaux profondes et des installations de production de GNL.
- f) Juridiques, Economiques, Fiscaux et Commerciaux,
- g) Relatifs au Financement des projets GNL,

La population cible pour la formation est d'environ une quinzaine de responsables dont les domaines d'implication dans le projet relèvent notamment de la régulation et du suivi, de la technique, de l'environnemental, de la sécurité et de la sûreté, du commercial, du financier et de l'économique, du juridique. .

La population cible sera divisée par le Client en 3 groupes, selon les domaines d'intérêts et le niveau de connaissance du secteur pétrolier et gazier. La formation se déroulera en deux phases :

- Une phase de formation d'initiation qui sera de portée générale à dispenser pour les groupes 2 et 3 séparément;
- Une phase de formation approfondie, pour chacun des groupes 1, 2, 3 séparément.

Groupes	Effectif ciblé	Formation d'initiation à portée générale	Formation approfondie : Thèmes	Langue de la formation	Durée
1	7	Non	Tous les aspects liés aux unitisations transfrontalières et aux projets GNL	Anglais ou Français	Approfondie : 5 jours
2	6	Oui	Les aspects juridiques, fiscaux, économiques, et commerciaux des projets GNL	Français	Générale : 5 j Profonde : 5 j

3	5	Oui	Les aspects normes et standards, environnement, sécurité et sûreté, gestion des risques et opérationnels des projets GNL	Français	Générale :5 j Profonde : 5 j
---	---	-----	--	----------	---------------------------------

Le Consultant, tenant compte de son expérience et des objectifs du Client tels qu'ils ressortent des présents TdRs, doit présenter une proposition de programme de formation, pour chacun des trois groupes assortie d'un projet de calendrier d'exécution, qui sont à discuter avec le Client.

Sur la base de leurs échanges et discussions, le Client et le Consultant se mettront d'accord sur un programme définitif (contenu, durées et calendrier, lieu de chaque session) qui sera engageant pour les deux parties.

III. LIVRABLES, PAIEMENT ET CALENDRIER

La formation objet des présents TdRs doit se dérouler sur une période n'excédant pas trois (3) mois après la signature du Contrat.

Les livrables attendus pour cette mission correspondent aux cinq (5) sessions de formation et à leurs contenus et durées, pour chacun des groupes, qui auront été définitivement convenues entre le Client et le Consultant conformément à la section II ci-dessus.

Ainsi, le livrable correspondant à chaque session devra spécifier notamment ce qui suit :

- Les noms des bénéficiaires de la session de formation;
- La période et le lieu de réalisation de la session de formation ;
- La liste et programme de présentation des thèmes traités lors de la session ;
- Les différents supports pédagogiques distribués aux participants.

Lors du déroulement de la mission, le Consultant et le Client pourront organiser au besoin des audio ou vidéoconférences pour évaluer les avancements de la mission et clarifier certains de ses aspects.

Tous les livrables seront transmis par voie électronique au point focal du Gouvernement (avec copies aux responsables désignés du MPEM et de la SMHPM) pour revue et validation par les structures mauritaniennes concernées.

Les frais de transport vers le lieu de la formation, d'hébergement et de nourriture des membres des équipes du Client à former, sont à la charge de celui-ci. Le Consultant n'est donc concerné que par les frais directs liés à la formation (coûts des formateurs, matériel didactique et logistique de la formation, etc.).

Le contrat sera à montant forfaitaire.

IV. MODALITES D'EXECUTION

- Le Consultant désignera au Client un point focal pour la mission. Ce point focal devra pouvoir communiquer en Français, tant à l'oral qu'à l'écrit.
- Les Client désignera un point focal qui sera l'interlocuteur du Consultant dans le cadre de la présente mission ;
- Le Consultant mobilisera par ses soins tous les moyens humains, logistiques et pédagogiques nécessaires à la réalisation de la mission;
- Tous les rapports, notes et correspondances fournis dans le cadre de la présente mission seront transmis au point focal du Gouvernement, avec copies aux responsables désignés du MPEM et de la SMHPM.

V. COMPETENCES ET PROFILS REQUIS

Le Consultant doit disposer d'un centre de formation reconnue par l'industrie pétrolière.

Le Consultant doit pouvoir mobiliser des formateurs ayant des profils complémentaires pour traiter tous les aspects de la formation.

- i. Chaque formateur du Consultant dans le cadre de la mission, doit justifier d'une expérience dans son métier d'au moins (15) ans ;
- ii. Chaque formateur devra pouvoir dispenser l'aspect qui lui est réservé dans la langue pertinente conformément au tableau de la section II ci-dessus.
- iii. La liste des formateurs doit être proposée au Client pour validation. Elle ne pourra ensuite être changée qu'avec son accord.

VI. DISPOSITIONS GENERALES

- Les livrables devront être en Anglais avec un Résumé Sommaire en Français ou bien en Français avec un Résumé Sommaire en Anglais;
- Les formateurs du Consultant seront disponibles pendant toute la durée du contrat ;
- Tout changement de personnel nécessitera l'approbation du Client ;

VII. CONFLITS D'INTERETS

Le Consultant est tenu de signaler tout conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel, résultant d'autres missions ou d'une participation antérieure à des missions similaires.

VIII. CONFIDENTIALITE

Le Consultant et/ou, y compris ses formateurs, experts, employés et sous-traitants, s'engage à ne divulguer aucune information portée à sa connaissance, directement ou indirectement, par les

autorités mauritanienne y compris le MPEM et la SMHPM ou toute autre partie prenante dans le projet, de même que toutes les copies ou analyses effectuée par ses soins, ou par des tiers, sur la base de ces informations éventuellement collectées.

« Le Matériel ». Le Consultant utilisera le Matériel exclusivement dans le cadre de la préparation des livrables relatifs à la présente mission. Les obligations de confidentialité ne seront pas applicables aux informations du domaine public. Le Consultant ne donnera accès au Matériel à des personnes en son sein qu'en cas de nécessité absolue. Le Consultant informera explicitement ces personnes de la nature confidentielle du Matériel et, les soumettra aux obligations de confidentialité contenues dans les présents termes de référence.